



Qui était présent le 1^{er} mai 2018 dans la salle de commandement de la DOPC lors du visionnage des vidéos du PVPP ?

VIGI. constate suite aux déclarations effectuées devant la commission parlementaire par le préfet de police de PARIS, Monsieur Michel DELPUECH, que le 1^{er} mai 2018 au soir une réunion aurait eu lieu dans la salle d'information et de commandement de la direction de l'ordre public et de la circulation.

Selon Monsieur DELPUECH, Monsieur BENALLA était présent lors de cette réunion.

Selon un des policiers mis en cause, étaient notamment présents : Monsieur DELPUECH, Monsieur COLLOMB, Monsieur GIBELIN, Monsieur MIZERSKI et Monsieur BENALLA.

Notre collègue affirme que lors de cette réunion des séquences vidéo du PVPP de la journée ont été montrées.

Monsieur CRASE a indiqué avoir vu la vidéo dès le soir du 1^{er} mai 2018 dans la salle de commandement de la préfecture de police.

Il est important de rappeler que nos trois collègues sont mis en examen pour avoir, le 18 juillet 2018, fait accéder à une personne non habilitée aux images d'une vidéo protection.

Or, si des images de la vidéo protection ont été diffusées le 1^{er} mai 2018 au soir en présence de différentes personnes, il est permis de penser que cette infraction a pu avoir été commise dès le 1^{er} mai 2018.

Ainsi, il est indispensable d'établir en présence de quelles personnes ces images ont été diffusées le 1^{er} mai 2018 au soir et si toutes les personnes présentes étaient habilitées à les voir.

VIGI. a donc demandé une audition, par l'intermédiaire de son avocat Maître BOUZROU, de Messieurs DELPUECH, COLLOMB, GIBELIN et MIZERSKI sur les faits et que soit réalisé toutes les investigations nécessaires.

Ces auditions permettront de confirmer ou non la diffusion des images de vidéo protection dans la salle de commandement le 1^{er} mai 2018 au soir et de savoir si cette diffusion a eu lieu en présence de personnes non habilitées, et notamment de Messieurs BENALLA et CRASE.

« La vérité est un lion, le mensonge une hyène » Proverbe